

1. Présentation de l'organisme

La SCIM est un organisme à but non lucratif qui regroupe les efforts de gens soucieux de transmettre aux générations futures la beauté et la richesse des espaces naturels des Îles-de-la-Madeleine.

2. Intérêt de la SCIM dans les orientations du secteur énergétique au Québec

En tant qu'organisme oeuvrant dans le domaine de l'environnement, la SCIM accorde beaucoup d'intérêt aux orientations du secteur énergétique au Québec. En effet, ces orientations auront un impact indéniable, positif ou négatif, sur la santé de l'environnement aux niveaux international, national, provincial, régional et local.

3. Analyse des solutions proposées

En tant qu'organisme environnemental, la SCIM tient à se prononcer sur les diverses orientations proposées par le Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs (MRNFP).

1. Augmenter la production d'hydroélectricité

Considérant les aspects sociaux, économiques et environnementaux de cette production, la mise en place de nouvelles centrales hydroélectriques de petites et moyennes capacités est donc sans aucun doute une orientation souhaitable dans une optique de développement durable, l'évaluation environnementale de chaque projet restant indispensable.

2. Augmenter le potentiel de production d'énergie éolienne

Tout comme l'implantation de centrales hydroélectriques, l'implantation de parcs éoliens implique des impacts sociaux et environnementaux. C'est la raison pour laquelle une évaluation préalable est nécessaire avant la réalisation des différents projets.

Nous souhaitons donc que le gouvernement demande à Hydro-Québec de porter la contribution de la ressource éolienne à 10% d'ici 2012.

3. Développer l'utilisation des biocarburants et du biogaz

Considérant les impacts nettement positifs du développement des biocarburants et du biogaz, tant au niveau économique qu'environnemental, nous souhaitons que le gouvernement mette en place, à court terme, un programme de développement de la production et de l'utilisation de ces énergies renouvelables, et qu'un budget approprié y soit rattaché de manière à ce que ce programme ait des retombées sensibles dans les meilleurs délais.

4. Améliorer l'efficacité énergétique par la sensibilisation de la population et la hausse des tarifs de l'électricité

Nous souhaitons donc que le gouvernement se dote des moyens nécessaires pour accentuer les mesures d'efficacité énergétique, tout en tenant compte des aspects socio-économiques associés.

5. Développer l'utilisation du gaz naturel au Québec

Concernant l'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, la SCIM a présenté un mémoire aux audiences publiques du BAPE. Nous sommes à ce sujet en désaccord avec le MRNFP.

La SCIM se prononce contre la poursuite de l'exploration gazière et pétrolière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent tant que l'ensemble des avis et recommandations du BAPE ne seront pas respectés.

Concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre, la SCIM demande une modification de la loi sur les mines de manière à rendre obligatoire la tenue d'une évaluation environnementale indépendante préalablement à chaque projet. Nous demandons également la suspension immédiate de tous les permis émis sans évaluation environnementale, et notamment ceux émis aux Îles-de-la-Madeleine.

En effet, le MRNFP déclare lui-même que « *Tout développement énergétique doit prendre en considération les impacts qu'il aura sur l'environnement et respecter les principes du développement durable.* » (page 12). Or la législation actuelle ne prévoit qu'une évaluation économique des projets d'exploitation d'hydrocarbures, et ne permet donc absolument pas de prendre en considération les impacts environnementaux.

4. **Conclusion**

La SCIM souhaite que le gouvernement adopte une stratégie efficace de développement durable et se dote de moyens législatifs et financiers nécessaires à son application préalablement à l'adoption d'une stratégie de développement du secteur énergétique au Québec.

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DES ILES-DE-LA-MADELEINE

**CET - 146M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE**

**MÉMOIRE SUR LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC
CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS**

JANVIER 2005

1. Présentation de l'organisme

La SCIM est un organisme à but non lucratif qui regroupe les efforts de gens soucieux de transmettre aux générations futures la beauté et la richesse des espaces naturels des Îles-de-la-Madeleine.

Elle a entre autres pour mission de protéger les sites naturels abritant des espèces et/ou des espaces d'intérêt écologique aux Îles-de-la-Madeleine, et de veiller au maintien ou au développement des activités humaines qui valorisent, sans la compromettre, la richesse du milieu naturel.

2. Intérêt de la SCIM dans les orientations du secteur énergétique au Québec

En tant qu'organisme oeuvrant dans le domaine de l'environnement, la SCIM accorde beaucoup d'intérêt aux orientations du secteur énergétique au Québec. En effet, ces orientations auront un impact indéniable, positif ou négatif, sur la santé de l'environnement aux niveaux international, national, provincial, régional et local. Le respect et la protection de l'environnement ne doivent pas se concevoir en vase clos mais bien dans une optique générale de développement durable. C'est également à ce titre que la SCIM a présenté un mémoire lors des audiences publiques du BAPE concernant les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent.

3. La problématique

À la lecture du document support de la consultation « Le secteur énergétique au Québec Contexte, enjeux et questionnements », la problématique actuelle du secteur énergétique au Québec peut se résumer ainsi :

1. Une augmentation sensible et continue de la consommation d'énergie;
2. Une faible diversité des sources d'énergie avec comme acteurs principaux l'électricité et le pétrole;
3. Une augmentation des coûts de production de l'électricité et une hausse constante du prix du pétrole;
4. Une relative insécurité énergétique liée à l'impuissance du gouvernement du Québec concernant le prix du pétrole, accentuée par la dépendance à l'hydrométrie pour la production d'hydroélectricité;
5. La nécessité d'augmenter la capacité de production d'électricité pour répondre aux besoins de développement du Québec.

4. Les solutions proposées

Pour répondre à cette problématique, le Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs (MRNFP) propose diverses orientations :

1. Augmenter la production d'hydroélectricité grâce à la mise en place de nouvelles centrales hydroélectriques, notamment de petites et moyennes capacités,

2. Augmenter le potentiel de production d'énergie éolienne,
3. Développer l'utilisation des biocarburants et du biogaz,
4. Améliorer l'efficacité énergétique par la sensibilisation de la population et la hausse des tarifs de l'électricité,
5. Développer l'utilisation du gaz naturel au Québec, d'une part en se dotant des infrastructures permettant l'importation, la transformation et la distribution, d'autre part en exploitant l'éventuel potentiel gazier de l'Est du Québec.

5. Analyse des solutions proposées

En tant qu'organisme environnemental, la SCIM tient à se prononcer sur les diverses orientations proposées par le Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs (MRNFP).

1. Augmenter la production d'hydroélectricité

Bien qu'elle ne soit pas totalement dépourvue d'impacts écologiques, l'hydroélectricité reste une source d'énergie à la fois peu polluante et renouvelable. De plus, les projets d'installation de centrales de petites et moyennes capacités offrent une opportunité de répartition sur le territoire susceptible de favoriser le développement régional et local. Cette répartition diminue également les risques liés à une faible hydrométrie puisqu'il est peu vraisemblable que l'ensemble des régions du Québec souffre en même temps d'une météo durablement défavorable.

Les meilleurs sites étant déjà utilisés et les contraintes environnementales ayant évoluées, les coûts associés à cette production ont augmenté. Ils restent néanmoins très productifs.

Considérant les aspects sociaux, économiques et environnementaux de cette production, la mise en place de nouvelles centrales hydroélectriques de petites et moyennes capacités est donc sans aucun doute une orientation souhaitable dans une optique de développement durable, l'évaluation environnementale de chaque projet restant indispensable.

Pour les Îles-de-la-Madeleine, cette solution ne peut toutefois être retenue compte tenu de l'inexistence de site nécessaire à l'implantation de telles installations.

2. Augmenter le potentiel de production d'énergie éolienne

Tout comme l'implantation de centrales hydroélectriques, l'implantation de parcs éoliens implique des impacts sociaux et environnementaux. C'est la raison pour laquelle une évaluation préalable est nécessaire avant la réalisation des différents projets.

Le potentiel éolien du Québec est aujourd'hui largement reconnu, et même s'il est un peu supérieur à celui de l'hydroélectricité, le coût de l'énergie éolienne reste rentable. Contrairement au coût des énergies fossiles, on peut d'ailleurs aisément concevoir que le coût de production de l'énergie éolienne diminuera avec le développement des

compétences et de l'industrie rattachée sur le territoire québécois. De plus, la production d'énergie éolienne offre une opportunité de développement durable à des régions telles que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en harmonie avec les principales activités économiques que sont la pêche, le tourisme, et l'industrie forestière.

D'après les chiffres fournis dans le document de consultation du Ministère des Ressources naturelles (page 66), la production d'énergie éolienne représente 0,097% de la production d'électricité, soit 3,68⁻⁰⁴ % du bilan énergétique du Québec. 990MW de production éolienne supplémentaire devraient s'ajouter de 2006 à 2012. Le gouvernement a également demandé à Hydro-Québec d'acquérir 1000MW supplémentaires dans les meilleurs délais, ce qui portera à 2 000 MW la puissance exigée par le gouvernement dans le cadre du développement de la ressource éolienne au Québec. Pourtant, selon la même source, *« il est généralement reconnu qu'un apport de la ressource éolienne de l'ordre de 10% ne devrait pas affecter la stabilité d'un réseau électrique comparable à celui du Québec. »* (page 26).

La puissance électrique totale du Québec étant actuellement de 43 000 MW (page 22), 2 000 MW ne représentent que 4,65%. L'augmentation de la puissance électrique totale du Québec étant prévue, les 2 000 MW de ressource éolienne représenteront une contribution proportionnelle encore plus faible en 2012.

Nous souhaitons donc que le gouvernement demande à Hydro-Québec de porter la contribution de la ressource éolienne à 10% d'ici 2012.

Aux Îles-de-la-Madeleine, cette contribution en énergie propre pourrait peut être diminuer partiellement la consommation d'hydrocarbure utilisée par l'actuelle centrale thermique.

3. Développer l'utilisation des biocarburants et du biogaz

Comme le document de consultation en fait mention, les biocarburants *« ...offrent plusieurs avantages tels que la diminution de la dépendance en pétrole et en produits pétroliers importés, les retombées économiques associées notamment à la production de la matière première et sa transformation et la diminution nette des effets de gaz à effet de serre. »*. Le MRNFP reconnaît également que *« Les carburants renouvelables en émergence, tels l'éthanol et le biodiesel, occupent actuellement une place très modeste dans le bilan énergétique du Québec. »* et que *« ...le Québec a intérêt à encourager le développement de cette énergie renouvelable sur son territoire... »*.

Au dire même du MRNFP, les biomasses, urbaine et agricole, c'est-à-dire les déchets produits par les villes et l'agriculture, représentent un potentiel appréciable dans le cadre d'une valorisation énergétique. Ces biomasses sont actuellement disponibles et non utilisées. La production de biocarburants et de biogaz offre également une belle opportunité dans le contexte actuel de traitement des déchets.

Considérant les impacts nettement positifs du développement des biocarburants et du biogaz, tant au niveau économique qu'environnemental, nous souhaitons que le gouvernement mette en place, à court terme, un programme de développement de la production et de l'utilisation de ces énergies renouvelables, et qu'un budget approprié

y soit rattaché de manière à ce que ce programme ait des retombées sensibles dans les meilleurs délais.

Le compostage des matières résiduelles, en place depuis plusieurs années aux Îles-de-la-Madeleine, devrait être jumelé à un programme de récupération du biogaz. Cette nouvelle source d'énergie pourrait servir à alimenter en électricité une partie du réseau.

4. Améliorer l'efficacité énergétique par la sensibilisation de la population et la hausse des tarifs de l'électricité

Le MRNFP explique dans le document de consultation que « *La Maîtrise de la demande d'énergie offre des possibilités intéressantes. Toutefois, elle repose en bonne partie sur la volonté du consommateur et nécessite des changements de comportement qui ne s'acquièrent pas facilement et qui prennent du temps à s'implanter.* ».

La population du Québec est une grande consommatrice d'électricité et le gaspillage est important (chauffage excessif, mauvaise isolation, lumières allumées en permanence, etc.). Il est certain que les québécois ont de nets progrès à faire pour atteindre le niveau d'efficacité énergétique de certains pays européens par exemple.

Le MRNFP explique ces habitudes de surconsommation par le faible coût de l'électricité au Québec. Il propose donc une augmentation des tarifs visant à limiter le gaspillage.

Nous pensons également qu'il est probable qu'une augmentation des tarifs aurait un effet bénéfique sur l'efficacité énergétique. Cependant une augmentation générale serait assez injuste puisqu'elle pèserait sur l'ensemble des foyers, ne tenant compte ni de la situation familiale, ni des efforts environnementaux du foyer.

Pour favoriser l'efficacité énergétique, nous souhaitons donc qu'Hydro-Québec distribution mette en place des mesures incitatives qui tiennent compte de l'effort consenti par les familles, tout en intégrant les facteurs sociaux dans la tarification.

Nous pensons notamment à une grille tarifaire qui estimerait le besoin réel d'une famille en fonction de différents critères (nombre de personnes au foyer, mode de chauffage, âge de l'habitation, etc.). En de ça du seuil de consommation normale estimé, l'électricité continuerait à être facturée à faible coût, au-delà de ce seuil, un tarif plus élevé serait appliqué. Cette mesure permettrait de ne punir que les gaspilleurs et de ne pas pénaliser les familles nombreuses, les foyers qui chauffent à l'électricité, etc., qui surveillent leur consommation. Ce principe pourrait également être adapté aux différents acteurs de l'économie (industrie, commerce, agriculture, etc.). D'autres mesures pourraient également être appliquées pour favoriser l'économie d'énergie en période de pointe de consommation, comme cela se fait dans d'autres pays notamment en France, sans mettre en péril l'équilibre financier des familles à revenus précaires.

Nous souhaitons donc que le gouvernement se dote des moyens nécessaires pour accentuer les mesures d'efficacité énergétique, tout en tenant compte des aspects socio-économiques associés.

5. Développer l'utilisation du gaz naturel au Québec

Dans le document de consultation, le MRNFP privilégie le développement de l'utilisation du gaz naturel, d'une part en se dotant des infrastructures permettant l'importation, la transformation et la distribution, d'autre part en exploitant l'éventuel potentiel gazier de l'Est du Québec.

Concernant le gaz naturel, nous tenons surtout à nous prononcer sur une éventuelle production/exploitation au Québec. En effet, les enjeux de l'importation et de l'installation éventuelle d'un port méthanier font appel à des connaissances que nous ne possédons pas actuellement. Nous insistons néanmoins sur la nécessité de réaliser une étude environnementale indépendante et de consulter les populations concernées préalablement à tout développement.

Concernant l'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, la SCIM a présenté un mémoire aux audiences publiques du BAPE. Nous sommes à ce sujet en désaccord avec le MRNFP.

En effet dans le document de consultation, le MRNFP présente l'exploitation du gaz naturel comme une solution lucrative, sécuritaire, et environnementalement satisfaisante. Or le MRNFP s'appuie sur des arguments qui ont été remis en cause, voir même invalidés, lors des audiences publiques du BAPE.

Le MRNFP mentionne le rapport dans les termes suivants : *« l'analyse de ce rapport qui a été rendu public à l'automne 2004 permettra au gouvernement d'approfondir sa réflexion dans ce dossier. »* Il assure également que *« des démarches ont été entreprises afin que les caractéristiques environnementales propres au golfe Saint-Laurent soient prises en compte dans la poursuite de cette voie. »*

Le MRNFP laisse donc sous entendre que les recommandations et avis du BAPE ont déjà été pris en compte par le gouvernement, ce qui est totalement inexact. Il se garde bien en revanche de citer ces avis et recommandations qui sont nettement en défaveur de l'exploration et de l'exploitation à court terme du potentiel gazier et pétrolier du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent. En effet, les connaissances actuelles des caractéristiques du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent ne permettent pas d'envisager une exploitation du potentiel en hydrocarbures assurant la sécurité économique (maintien de la pêche et du tourisme) et environnementale des populations côtières.

A ce sujet nous pouvons citer l'avis 15 du BAPE :

La commission est d'avis que l'évaluation des enjeux de l'exploitation des hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent devrait être faite dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique intégrant les aspects sociaux, économiques et biophysiques. Cette évaluation devrait être complétée préalablement à l'autorisation de tous travaux d'exploitation.

En conséquence, la SCIM se prononce contre la poursuite de toutes tentatives visant à conduire à une exploitation de l'exploration gazière et pétrolière dans le

golfe et l'estuaire du Saint-Laurent tant que l'ensemble des avis et recommandations du BAPE ne seront pas respectés.

Concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre, la SCIM demande une modification de la loi sur les mines de manière à rendre obligatoire la tenue d'une évaluation environnementale indépendante préalablement à chaque projet. Nous demandons également la suspension immédiate de tous les permis émis sans évaluation environnementale, et notamment ceux émis aux Îles-de-la-Madeleine.

En effet, le MRNFP déclare lui-même que « *Tout développement énergétique doit prendre en considération les impacts qu'il aura sur l'environnement et respecter les principes du développement durable.* » (page 12). Or la législation actuelle ne prévoit qu'une évaluation économique des projets d'exploitation d'hydrocarbures, et ne permet donc absolument pas de prendre en considération les impacts environnementaux.

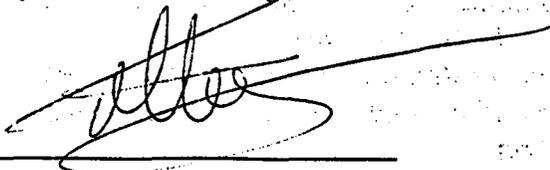
6. Conclusion

La SCIM souhaite que, dans le développement du secteur énergétique au Québec, le gouvernement adopte une attitude cohérente avec le concept de développement durable dont il fait actuellement son cheval de bataille. Dans le même souci de cohérence, nous souhaitons également que la définition adoptée par le MRNFQ et Hydro-Québec soit celle que le Ministère de l'Environnement du Québec (MENV) propose dans sa démarche de mise en œuvre du développement durable au Québec à savoir : « *Développement durable : processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementales, sociales et écologiques du développement.* » En effet, la définition du MRNFP est beaucoup plus restrictive et exclue du concept les générations futures : « *Dans le secteur de l'énergie, l'application de concept de développement durable se traduit par la recherche de l'équilibre entre la satisfaction des besoins énergétiques essentiels au développement économique et social et les effets sur l'environnement* ».

Enfin, la SCIM souhaite que le gouvernement adopte une stratégie efficace de développement durable et se dote de moyens législatifs et financiers nécessaires à son application préalablement à l'adoption d'une stratégie de développement du secteur énergétique au Québec.

Mémoire rédigé par Séverine Palluel, coordonnatrice,

Et adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration le 31 janvier 2005



Séverine Palluel, coordonnatrice